



Facture edf importante a payer

Par **mazille**, le **01/06/2010** à **13:51**

Bonjour,

nous avons vendu notre appartement le 3 mai et aujourd'hui 1er juin notre ancien syndic nous informe qu'une facture impayée d'EDF de 24 000 € vient d'arriver et celle-ci doit être répartie sur tous les propriétaires, facture considérable car celà fait 5 ans que les compteurs n'ont pas été relevés par EDF et nous avons que des factures approximatives.

Est-ce à nous de payer étant donné que nous occupions les lieux les 5 dernières années jusqu'au 3 mai ou aux nouveaux acquéreurs ?? Le syndic nous dit que ce n'est pas à nous de payer mais nous ne savons qui croire !!

Dans le cas contraire, pouvons nous porter plainte contre le syndic qui n'a pas fait son travail auprès d'EDF ou même contre EDF qui ne s'est jamais déplacé pour faire des relevés réels ??

merci pour votre aide.